Rapport du Comité de santé et sécurité Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

Comme je suis président de ce comité depuis novembre seulement, je ferai de mon mieux pour répondre aux questions posées dans le cadre du présent rapport.

Question 1 : Citez deux activités ou projets auxquels vous avez participé ou que vous avez mis en œuvre et dont vous êtes fier. Qui y a participé (noms et nombre de personnes) et quels ont été les résultats?

Organisée par les membres du Comité sortant, la conférence régionale sur la santé et la sécurité a eu lieu les 6 et 7 avril et a connu un franc succès. J'ai eu la chance d'y assister, en tant que membre, et de tirer parti des séances et des exposés très intéressants des personnes invitées. Le succès de cette conférence place la barre haut pour la prochaine, prévue en 2022.

Question 2 : Quelles mesures avez-vous prises pour assurer le succès de ces activités ou projets? Pouvez-vous préciser comment vous faites pour attirer le plus de participants possible (p. ex., appels, affiches, sensibilisation, etc.)?

Il est difficile pour moi de répondre à cette question, étant donné que je ne faisais pas partie du comité de planification. Je sais que certains sujets ont été proposés par les différents membres du Comité lors des réunions ordinaires tenues tout au long de l'année. Nous continuerons à utiliser cette méthode pour les projets à venir. À ce jour, la plupart des membres viennent assister à nos réunions ordinaires parce qu'ils en ont entendu parler par d'autres participants ou lors d'une formation organisée par l'AFPC-RCN. Le Comité distribue également des articles promotionnels lors des activités régionales pour recruter d'autres membres. Cette année, nous nous efforcerons de faire participer les membres aux réunions mensuelles pour qu'ils nous fassent part des problèmes de santé et sécurité dans leurs lieux de travail, notamment les cas d'infestation constatés cet automne dans un

certain nombre d'immeubles gouvernementaux de la RCN. Cela permettra à ces membres d'être informés de leurs droits en matière de santé et sécurité en vertu du *Code canadien du travail*. L'AFPC et ses Éléments pourront ensuite utiliser ces renseignements comme données empiriques pour exiger de certains employeurs d'assainir leur milieu de travail.

Question 3 : Quels sont vos projets ou activités pour l'année prochaine et quels résultats aimeriez-vous obtenir?

Un de mes projets est d'offrir des exemplaires du *Code canadien du travail* aux membres qui assistent aux réunions mensuelles, afin qu'ils puissent signaler les articles du *Code* qui sont enfreints par leur employeur. Je compte également essayer de faire participer les membres de notre Comité aux réunions du comité de SST de l'employeur, à titre d'invités. Ce faisant, ils pourront non seulement aider à expliquer le *Code* aux membres du comité de l'employeur, mais aussi faire connaître à l'employeur les dispositions qu'il a enfreintes. Parfois, on accorde plus d'attention aux points de vue qui viennent de l'externe.

Roddie Dafoe

Président

Comité de santé et sécurité de l'AFPC-RCN